INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion mensuelle du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle municipale de Ragueneau le lundi 12 juin 2017 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont — Madame Huguette Tremblay
Monsieur Neil Brien — Monsieur Romain Bergeron

Est absent :

Monsieur Sylvain Junior Larocque

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2017/06-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault, qui en est le président.

Madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2017/06-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire fait lecture de l'ordre du jour. Le point suivant est ajouté aux affaires nouvelles :

a) Bikers Québec Manic
b) Entente service aux sinistrés — Croix-Rouge canadienne

L'ordre du jour ainsi modifié est proposé par le conseiller, monsieur Neil Brien, et résolu à l'unanimité des conseillers. Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » restera ouvert.

2017/06-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 mai 2017 soit accepté.

2017/06-04

LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au conseil municipal.

2017/06-05

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'état des revenus et des dépenses au 31 mai 2017 (revenus : 679 846 $, charges : 692 626 $, conciliation à des fins fiscales : -12 780 $, excédent : -22 859 $) soit accepté.

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2017/06-06

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes déjà payés d'un montant de 62 638,47 $ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 mai 2017 d'un montant de 60 313,91 $ soient acceptés et payés, le tout totalisant une somme de 122 952,38 $.

2017/06-07

RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET EN BÂTIMENT

Il est proposé par le conseiller, monsieur Neil Brien, et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du mois de mai 2017 présenté par l'inspecteur municipal et en bâtiment, monsieur André Gagnon, soit accepté comme dépôt.

2017/06-08

PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux suivants soient acceptés comme dépôt :

- Comité de suivi de la politique familiale, démarche MADA et communauté en santé — 2017-04-06
- CDTR de la péninsule Manicouagan — 2017-03-23

2017/06-09

SOUMISSION — ACHAT DE SABLE D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour le sable d'hiver (référence : dossier nº 2017/05-12);

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :
- Location Excavation RSMF inc. d'un montant de 15 084,72 $ (taxes incluses)
- Roland Munger inc. d'un montant de 25 754,40 $ (taxes incluses)

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que la soumission de la compagnie Location Excavation RSMF inc. d'un montant de 15 084,72 $ soit acceptée puisqu'elle s'est avérée la plus basse soumission conforme.

2017/06-10

SOUMISSION — INSPECTION DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour l'inspection des chaussées (résolution nº 2017/04-29);

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :
- Groupe Trifide d'un montant de 6 442,80 $ (avant taxes)
- Englobe d'un montant de 7 500 $ (avant taxes)

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Neil Brien, et résolu à l'unanimité des conseillers que la soumission de Groupe Trifide d'un montant de 6 442,80 $ plus les taxes applicables soit acceptée puisqu'elle s'est avérée la plus basse soumission conforme.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2017/06-11

SOUMISSION — INSPECTION PAR CAMÉRA DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour l'inspection par caméra des conduites d'égout sanitaires (résolution n° 2017/04-30);

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

- Simo Management inc. d'un montant de 13 974,35 $ (taxes incluses)
- Test-Air & Sans-Bornes d'un montant de 14 203,44 $ (taxes incluses)
- Can-Explore inc. d'un montant de 19 105,91 $ (taxes incluses)
- Véolia ES Canada Services industriels inc. d'un montant de 19 472,45 $ (taxes incluses)
- AGI Environnement inc. d'un montant de 24 970,56 $ (taxes incluses)

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que la soumission de la compagnie Simo Management inc. d'un montant de 13 974,35 $ soit acceptée puisqu'elle s'est avérée la plus basse soumission conforme.

Il est également résolu que le contrat octroyé ne peut excéder le montant de la soumission déposée, sans obtenir au préalable l'autorisation écrite de la Municipalité pour toute longueur supplémentaire aux quantités estimées au bordereau de soumission.

2017/06-12

SOUMISSION — CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – RANG 2

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour le contrôle des matériaux au rang 2;

CONSIDÉRANT la soumission reçue :

- SNC Lavalin d'un montant de 5 464,50 $ (avant taxes)

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que la soumission de la compagnie SNC Lavalin d'un montant de 5 464,50 $ soit acceptée puisqu'elle s'est avérée la plus basse soumission conforme.

2017/06-13

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION — ASSOCIATION FORESTIÈRE CÔTE-NORD

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 50 $ soit alloué comme cotisation annuelle pour l'année 2017 à l'Association forestière Côte-Nord.

2017/06-14

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION — CORPORATION DES SERVICES UNIVERSITAIRES SECTEUR OUEST DE LA CÔTE-NORD (CUCN)

Il est proposé par le conseiller, monsieur Neil Brien, et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 150 $ soit alloué comme adhésion 2017 à la Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord.

2017/06-15

INSCRIPTION — CONGRÈS FQM 2017

Il est proposé par le conseiller, monsieur Neil Brien, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, monsieur Joseph Imbeault, et le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, à assister au congrès 2017 de la FQM qui se tiendra à Québec du 28 au 30 septembre prochain.

Il est également résolu que les frais d'inscription et de déplacement soient remboursés conformément aux règlements n°s 2006/10A et 2013/04.

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2017/06-16

APPROBATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette même loi lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13 de cette même loi prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code municipal stipule que le directeur général et secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la Municipalité qu'avec la permission du Conseil ou sur l'ordre d'un tribunal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil approuve la liste des documents à détruire préparée par Sonia Beaudin, datée du 26 mai 2017 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault, à procéder à la destruction de ces documents.

2017/06-17

DEMANDE DE DON — RELAIS POUR LA VIE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Neil Brien, et résolu à majorité des conseillers qu'un don de 100 $ soit alloué à l'équipe des « Supporteurs » comme participation à l'activité « Relais pour la vie 2017 ».

2017/06-18

REFINANCEMENT — RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2006-11

a) Modalités de l'émission

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Ragueneau souhaite emprunter par billets pour un montant total de 253 100 $ qui sera réalisé le 20 juin 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
2006-11	253 100 $

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2006-11, la Municipalité de la paroisse de Ragueneau souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Ragueneau avait le 19 juin 2017, un emprunt d'une somme de 253 100 $, sur un emprunt original de 313 800 $, concernant le financement du règlement numéro 2006-11;

ATTENDU QU'en date du 19 juin 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 20 juin 2017 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 2006-11;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit pour les montants mentionnés ci-dessous, financé par billet qui sera émis, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 juin 2017;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 20 juin et le 20 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018	14 000 $	
2019	14 400 $	
2020	14 700 $	
2021	15 200 $	
2022	15 500 $	(à payer en 2022)
2022	179 300 $	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2006-11 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 juin 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 20 juin 2017, le terme originel des règlements d'emprunts numéro 2006-11 soit prolongé de 1 jour.

b) Adjudication de l'émission

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre c-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE POPULAIRE DE RAGUENEAU

14 000 $	2,280 00 %	2018
14 400 $	2,280 00 %	2019
14 700 $	2,280 00 %	2020
15 200 $	2,280 00 %	2021
194 800 $	2,280 00 %	2022

Prix : 100,000 00 Coût réel : 2,280 00 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

14 000 $	1,300 00 %	2018
14 400 $	1,400 00 %	2019
14 700 $	1,600 00 %	2020
15 200 $	1,800 00 %	2021
194 800 $	2,000 00 %	2022

Prix : 98,328 00 Coût réel : 2,348 85 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

14 000 $	2,570 00 %	2018
14 400 $	2,570 00 %	2019
14 700 $	2,570 00 %	2020
15 200 $	2,570 00 %	2021
194 800 $	2,570 00 %	2022

Prix : 100,000 00 Coût réel : 2,570 00 %

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DE RAGUENEAU est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Ragueneau accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POPULAIRE DE RAGUENEAU pour son emprunt par billets en date du 20 juin 2017 au montant de 253 100 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2006-11. Ces billets sont émis au prix de 100,000 00 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2017/06-19

RADIATION DE COMPTE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers que le compte suivant soit radié aux livres :

Dossier – F 3239 763 239 pour un montant de 218,25 $ plus intérêts et pénalités.

2017/06-20

RÉVISION BUDGÉTAIRE 2017 — O.M.H. DE RAGUENEAU

Il est proposé par le conseiller, monsieur Neil Brien, et résolu à l'unanimité des conseillers que le budget 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Ragueneau tel que révisé par la Société d'Habitation du Québec en date du 19 mai 2017 soit accepté (contribution municipale 2017 révisée : 7 238 $).

2017/06-21

CIRCUIT DE DÉCOUVERTE DE LA ROUTE DES BALEINES PAR LES SITES DE PLEIN AIR — TOURISME CÔTE-NORD MANICOUAGAN

CONSIDÉRANT la participation au projet de circuit de la découverte de la route des Baleines présenté par tourisme Côte-Nord (secteur ouest). (Résolution 2016/01-04)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Ragueneau procède déjà à l'entretien, sur une base régulière, et s'engage à assurer le maintien des sites suivants :

- quai de Ragueneau;
- sentier de la Fascine;
- sentier de la Rivière aux Rosiers;

CONSIDÉRANT la demande de Tourisme Côte-Nord relativement à l'identification des sites du circuit par l'installation de panneaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 50 $ par panneaux pour un total de 150 $ soit alloué comme contribution financière pour ce projet. Il est également résolu d'assurer le remplacement des panneaux d'identification, dû à des bris non couverts par une garantie et à en faire l'entretien annuel.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2017/06-22

AUTORISATIONS DE DÉPENSES

a) Clôture — CDTRP

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 1 700 $ (plus taxes) soit alloué, à même le surplus accumulé, pour la construction d'une clôture au bureau d'accueil touristique.

b) Achat d'une remorque

CONSIDÉRANT les besoins d'une remorque pour le transport du tracteur Kioti;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Neil Brien, et adopté à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 5 000 $ (plus taxes) soit alloué, à même le surplus accumulé, pour l'achat d'une remorque servant principalement au département d'embellissement.

Cette résolution abroge la résolution 2017/02-14.

c) Rénovation du local de la Maison des jeunes

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 2 800 $ (plus taxes) soit alloué, à même le surplus accumulé, afin de rénover le local loué à la Maison des jeunes.

d) Entrées de cour

Il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 16 000 $ (plus taxes) soit alloué, à même le surplus accumulé, pour la réparation des entrées de cour du bureau municipal et du Centre communautaire Édouard-Jean.

e) Enseignes

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 5 000 $ (plus taxes) soit alloué, à même le surplus accumulé, pour l'achat et l'installation d'enseignes servant à embellir et à localiser les endroits stratégiques de la municipalité.

f) Personnel — Service incendie

CONSIDÉRANT le besoin élevé du volet « prévention »;

CONSIDÉRANT la demande du directeur et préventionniste d'engager un étudiant attitré uniquement à ce volet;

CONSIDÉRANT que les dépenses seront réparties entre les municipalités de la péninsule;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers :

a. Que la municipalité approuve l'embauche d'un étudiant;
b. Qu'un montant de 1 500 $ soit alloué, à même le surplus accumulé;
c. Que le montant représentant la contribution de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau ne dépasse pas 1 500 $.

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2017/06-23

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE JUILLET 2017

CONSIDÉRANT QUE la loi permet de modifier le calendrier des séances du conseil adopté par la résolution nº 2016/12-13;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la date de la séance ordinaire de juillet pour qu'elle ait lieu le mardi 11 juillet 2017 à 19 h 30 à la salle municipale de Ragueneau.

2017/06-24

AFFAIRES NOUVELLES

a) BIKERS QUÉBEC MANIC

CONSIDÉRANT QUE durant la fin de semaine du 15 et 16 juillet 2017, Bikers Québec Manic tiendra un rassemblement de moto au Centre communautaire Édouard-Jean;

CONSIDÉRANT QUE Bikers Québec Manic demandera, auprès de la RACJ, un permis de réunion afin de vendre des boissons alcoolisées à l'extérieur du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE Bikers Québec Manic a demandé à la municipalité, l'autorisation de prolonger leur activité jusqu'à 2 h 30;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Neil Brien, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à émettre des certificats de non-contravention à Bikers Québec Manic les autorisant à demander un permis de réunion pour la vente de boissons alcoolisées à l'extérieur et à poursuivre leurs activités au-delà de l'heure permise.

b) ENTENTE SERVICE AUX SINISTRÉS — CROIX-ROUGE CANADIENNE

ATTENDU QUE la municipalité et la Croix-Rouge canadienne, division du Québec, ont signé une lettre d'entente pour l'organisation des services aux sinistrés dans le plan de sécurité civile municipal.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de 219,36 $, montant représentant la contribution annuelle de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau concernant cette entente.

2017/06-25

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2017/06-26

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Joseph Imbeault, répond aux questions des personnes présentes.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2017/06-27

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 27.

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Maire

Je, Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation